

PROCÈS-VERBAL D'UNE RÉUNION RÉGULIÈRE  
DES MEMBRES DU CAUCUS DE LA  
CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ÉLUS (CRÉ) DE  
L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE TENUE LE  
15 JANVIER 2015, À 13 h 30, DANS LES  
LOCAUX DE LA CRÉ DE L'ABITIBI-  
TÉMISCAMINGUE À ROUYN-NORANDA, SOUS  
LA PRÉSIDENTE DE M. JEAN-MAURICE MATTE,  
PRÉSIDENT.

---

*Les présences*

Mesdames Stéphanie Bédard, secrétaire (visioconférence)  
Lorraine Barrette, administratrice  
Carole Boucher, administratrice (visioconférence)  
Marianne Gagnon-Bourget, administratrice  
Johanne Jean, administratrice  
Jacline Rouleau, administratrice  
Nicole Rochon, administratrice (visioconférence)

Messieurs Arnaud Warolin, deuxième vice-président  
Martin Roch, trésorier  
Jaclin Bégin, administrateur (téléphone)  
Marc Bibeau, administrateur  
Denis Chandonnet, administrateur  
Pierre Corbeil, administrateur  
Bernard Flébus, administrateur  
Normand Houde, administrateur

*Les absences*

Messieurs Mario Provencher, premier vice-président  
Martin Ferron, administrateur

*Les observatrices et observateurs :*

Mesdames Gracia Laforge, MAMOT  
Isabelle Lessard, bureau de Luc Blanchette, député de Rouyn-  
Noranda/Témiscamingue

Messieurs Denis Moffet, MAMOT  
Samuel Doré, bureau de François Gendron, député d'Abitibi-Ouest

*Les membres du personnel :*

Mesdames Lili Germain, agente de communication  
Nathalie Dallaire, agente de développement

Messieurs Luc Bélisle, directeur général  
Simon Letendre, directeur général adjoint

## **1. Mot de bienvenue**

M. Jean-Maurice Matte souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

## 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ par M. Arnaud Warolin, appuyé par Mme Marianne Gagnon-Bourget, d'adopter l'ordre du jour suivant en laissant la rubrique *Affaires nouvelles* ouverte :

- |  |  |
|--|--|
| 1. Mot de bienvenue  | 7. Mobilisation interrégionale : coalition « Touche pas à mes régions! » |
| 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour  | 8. Enjeux de l'éducation en Abitibi-Témiscamingue                        |
| 3. Approbation du procès-verbal de la rencontre du 11 décembre 2014 et informations sur les suivis | 9. Réussite éducative  |
| 4. Mises à pied individuelles, stratégie de communication  | 10. Correspondances  |
| 5. Bilan des démarches de fermeture  | 11. Affaires nouvelles   |
| 6. Rencontre du Comité de mobilisation régionale   | 12. Levée de la réunion  |

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## 3. Approbation du procès-verbal de la rencontre du 11 décembre 2014 et informations sur les suivis

Le directeur général présente les suivis réalisés depuis la rencontre du 11 décembre 2014 :

- Emploi-Québec et Services Canada : une rencontre est prévue avec les membres de l'équipe au cours de la semaine prochaine.
- Déléguer deux maires au comité de mobilisation : MM. Martin Ferron et Bernard Flébus ont été désignés.
- Projet de loi n° 28 : Le Réseau des CRÉ présentera son mémoire en commission parlementaire à la fin du mois de janvier 2015. Le mémoire est en préparation.
- L'UQAT a transmis une correspondance au ministre Moreau au sujet de la Chaire en développement des petites collectivités. Une correspondance de la Conférence régionale suivra sous peu.

M. Flébus souhaite obtenir une position plus claire des préfets quant à l'implantation d'une nouvelle instance de concertation dans la région. Il mentionne que les membres du comité de mobilisation ne sentent pas que les préfets sont derrière eux. M. Matte rappelle que le dossier est inscrit à l'ordre du jour de la présente rencontre et qu'il y a une volonté claire quant au maintien d'une instance de concertation ainsi que pour la préservation des services dans la région. M. Marc Bibeau souligne pour sa part son malaise quant aux objectifs du comité de mobilisation ainsi que par rapport au manque d'information relativement aux activités à venir. Le directeur général convient qu'il est nécessaire de revoir la façon de faire circuler l'information auprès des membres du caucus et du milieu municipal.

IL EST PROPOSÉ par Mme Stéphanie Bédard, appuyée par M. Pierre Corbeil, d'accepter le procès-verbal de la réunion du caucus du 11 décembre 2014 comme libellé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

*Les membres conviennent de sauter le point 4 (Mises à pied individuelles, stratégie de communication) pour y revenir en fin de rencontre.*

## **5. Bilan des démarches de fermeture**

M. Matte rappelle aux membres du conseil d'administration que selon les directives reçues, la Conférence régionale ne peut prendre de nouveaux engagements financiers. Le directeur général fait état de l'imbraglio légal associé au projet de loi n° 28, qui vise la disparition de la Conférence régionale. Tant que cette loi n'est pas adoptée, l'organisme dispose toutefois d'un certain pouvoir décisionnel. Le jour où le projet de loi sera adopté, la Conférence régionale cèdera sa place à un comité de transition. Les MRC prendront par la suite la relève.

M. Simon Letendre rappelle que le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) a accepté de prolonger le délai pour la présentation d'un plan intérimaire de fermeture au 15 janvier 2015 et pour la remise d'un plan final au 31 janvier 2015. Il ajoute que certaines données ne sont toujours pas connues. Il mentionne que les dispositions prévues au projet de loi pourraient changer, modifiant du coup le plan de fermeture.

Il est expliqué aux membres du caucus que 16 membres de l'équipe sont payés par le FDR et que 7 le sont par l'entremise d'autres sources. Certains employés travaillent pour la Conférence régionale depuis des décennies et le marché de l'emploi n'est actuellement pas favorable, notamment en raison des coupes dans les organisations publiques et parapubliques. Le budget pouvant être disponible pour l'an prochain est évalué à quelque 600 000 \$. Le Fonds de développement des territoires sera créé au 1<sup>er</sup> avril 2015, à partir des sommes résiduelles disponibles avec la fermeture des CRÉ.

M. Letendre présente un document touchant les orientations relatives à la fermeture de la Conférence régionale. En ce qui a trait aux ressources humaines, tous les employés pourraient être licenciés le 27 mars 2015, sauf quatre qui seraient maintenus en poste jusqu'au 15 mai 2015 afin de fermer les dossiers. Au besoin, le comité de transition pourrait offrir une prime de rétention pour maintenir en poste certaines personnes pendant une période déterminée. Les lettres de licenciement individuelles seraient remises le 16 janvier 2015. Les heures supplémentaires et les vacances annuelles seraient payées en totalité, selon ce que chacun aura accumulé à la fin de son emploi. Les congés maladie seront payés à 50 %.

Le délai de congé, qui se rapporte à un délai raisonnable devant être fourni à chaque employé avant le licenciement, tient compte de l'ancienneté, de la nature de l'emploi et des opportunités d'emploi dans le même secteur d'activité. Ce délai est souvent plus long que le temps qui reste avant la mise à pied et se transforme, au moment du licenciement, en une indemnité pour perte d'emploi. Les sommes en jeu sont appréciables et l'évaluation minimale s'élève à plus de 380 000 \$. Un délai maximal de 18 mois est ciblé par la jurisprudence pour les indemnités de départ. Il n'y aurait pas de délai de congé si une personne démissionne avant la date prévue de sa mise à pied. La remise d'une telle prime vient avec la signature d'une quittance. En cas de non-signature, la personne dispose d'un délai de 3 ans pour un recours juridique. Le délai de congé se calcule à partir du moment où la date de mise à pied est signifiée à chaque employé. Des mesures d'accompagnement collectif et individuel sont prévues.

Les membres du caucus conviennent qu'il est important et urgent que les MRC se positionnent par rapport à la mise en place d'une nouvelle structure de concertation et à son financement, car cela aura des impacts importants sur les sommes en jeu. Sur le plan des mandats, il sera nécessaire de convenir des organisations qui pourraient prendre certains mandats. Le Forum jeunesse travaille actuellement à son incorporation et une analyse de l'opportunité de lui confier certains mandats devrait être effectuée. La nouvelle structure de concertation régionale pourrait recevoir des sommes résiduelles et certains mandats après la liquidation de la Conférence régionale. La composition de son conseil d'administration pourrait être la même que celle de la Conférence régionale.

- CONSIDÉRANT l'abolition du Fonds de développement régional (FDR);
- CONSIDÉRANT le projet de loi n° 28 et son adoption imminente;
- CONSIDÉRANT la volonté ferme du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de procéder à l'abolition des CRÉ, dont celle de l'Abitibi-Témiscamingue;
- CONSIDÉRANT les demandes du sous-ministre de produire un plan de fermeture préliminaire au 15 janvier 2015 et une version définitive au 31 janvier 2015;
- CONSIDÉRANT l'envoi d'un avis de licenciement collectif touchant l'ensemble du personnel de la Conférence régionale des élus (CRÉ) de l'Abitibi-Témiscamingue le 17 décembre 2014;
- CONSIDÉRANT la volonté partagée par les préfets et autres leaders régionaux de mettre en place une instance de concertation régionale;
- CONSIDÉRANT la volonté du Forum jeunesse de l'Abitibi-Témiscamingue (FJAT) d'assumer certains mandats;
- CONSIDÉRANT la disparition du FDR et les ressources financières encore inconnues associées au développement régional et liées au nouveau Fonds de développement des territoires;

**Résolution 001-15-CA :**

IL EST PROPOSÉ par M. Arnaud Warolin, appuyé par M. Bernard Flébus, de tout mettre en œuvre afin de s'assurer que le maximum de ressources financières soit utilisé pour le développement régional en procédant comme suit :

- Consulter les quatre MRC et la Ville de Rouyn-Noranda afin d'obtenir rapidement leur position quant à leur volonté de constituer un organisme de concertation régional transitoire pouvant récupérer les sommes résiduelles issues de la liquidation du Fonds de développement régional géré par la Conférence régionale;
- Mandater le comité de travail constitué de MM. Jean-Maurice Matte, Arnaud Warolin et Martin Roch, auquel sont associés MM. Luc Bélisle et Simon Letendre, afin de préparer des recommandations quant au processus de fermeture de la Conférence régionale;

- Réaffirmer la légitimité du conseil d'administration de la Conférence régionale dans ses prises de décision jusqu'à l'adoption du projet de loi n° 28, pour :
  1. compléter le plan de fermeture, notamment au regard des volets des finances et des ressources humaines;
  2. mettre en place les mesures personnalisées d'accompagnement du personnel, selon les besoins, et affecter à ce mandat une somme maximale de 20 000 \$;
  3. procéder au transfert de mandats et des ressources financières selon l'ensemble des activités de la Conférence régionale;
- Au moment de l'adoption du projet de loi n° 28, que les membres du conseil d'administration de la Conférence régionale transmettent leurs recommandations au comité de transition au regard de la fermeture définitive de la Conférence régionale ainsi qu'au regard des transferts financiers finaux;
- Amorcer la mise en place d'une nouvelle instance de concertation régionale provisoire avec un conseil d'administration identique à celui de la Conférence régionale en examinant les possibilités qui s'offrent, notamment l'utilisation de la charte de la Conférence des préfets de l'Abitibi-Témiscamingue;
- Analyser la possibilité d'utiliser l'incorporation du Forum jeunesse de l'Abitibi-Témiscamingue (FJAT) pour le transfert de divers mandats et des sommes qui y sont liés;
- Transmettre les avis de licenciement individuel au personnel;
- Adopter une approche juste et respectueuse envers l'ensemble du personnel afin de lui permettre une transition professionnelle harmonieuse.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## **6. Rencontre du Comité de mobilisation régionale**

Mme Carole Boucher présente le cahier de charges préparé en prévision de la journée de mobilisation devant avoir lieu le 29 janvier 2015. La rencontre de la semaine dernière a permis de cibler certaines activités selon les territoires. Mme Boucher indique que les membres du comité de mobilisation ont fait circuler l'invitation à la rencontre de travail dans leurs réseaux respectifs.

Un coordonnateur par territoire a été ciblé. Les actions seront similaires pour certains territoires, mais les heures prévues pour leur déroulement pourraient différer. L'objectif est de maintenir dans la région des outils de développement et d'accroître le nombre de signataires du manifeste. Mme Boucher rappelle que cette journée de mobilisation fait suite aux demandes formulées en novembre 2014. Des outils de communication seront disponibles sous peu.

Les échanges portent par la suite sur les ajustements nécessaires à une meilleure communication entre les membres du caucus et ceux du comité de mobilisation. Du rattrapage doit être fait rapidement pour certains territoires. En ce qui a trait aux attentes relatives aux élus municipaux, elles concernent l'adoption de résolutions

visant la signature du manifeste ainsi qu'une participation à la journée de mobilisation du 29 janvier 2015.

## **7. Mobilisation interrégionale : coalition « Touche pas à mes régions! »**

Les porte-parole de la coalition « Touche pas à mes régions! » ont accordé plusieurs entrevues à la suite de la diffusion d'un communiqué de presse faisant état des démarches interrégionales en cours. La couverture médiatique a été bonne, mais le ministre Moreau continue de prétendre que les membres de la coalition ne comprennent rien à la décentralisation sur laquelle il travaille. Un projet de lettre ouverte est en préparation et elle sera diffusée le 20 janvier prochain. Elle s'inspire de notre manifeste. Des recherches sont en cours pour que diverses personnalités publiques y adhèrent.

## **8. Enjeux de l'éducation en Abitibi-Témiscamingue**

Mme Johanne Jean présente le redéploiement des services de l'UQAT sur les territoires compte tenu des coupes importantes affectant son budget (5,5 %). Souhaitant continuer à desservir l'ensemble des territoires, l'UQAT se voit forcée de fonctionner différemment. Ainsi, à partir du 1<sup>er</sup> mai 2015 :

- Le bureau de Ville-Marie sera fermé et relocalisé à Notre-Dame-du-Nord (station de recherche). M. André Langlois travaillera désormais à raison de 3 jours/semaine.
- En Abitibi-Ouest, Mme Isabelle Métivier fera de même.
- À Val-d'Or, il y aura désormais direction conjointe avec le Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue. Ce sera la même chose à Amos. À Val-d'Or, les services aux Premiers peuples seront dorénavant restreints et jumelés à ceux du Cégep.

Mme Jean fait ensuite un retour sur les échanges ayant eu lieu au sujet du projet de fusion des commissions scolaires dans la région. Les commissions scolaires Rouyn-Noranda, Harricana et de l'Or-et-des-Bois étaient représentées, de même que le Cégep et l'UQAT. Parmi les dossiers qui ont été traités se retrouvent ceux de la desserte dans les territoires du Cégep et de l'UQAT, ainsi que celui des fusions des commissions scolaires. Mme Mariella Collini, de l'Observatoire, y a présenté un exposé sur le monde de l'éducation (enjeux de la diplomation, indice de défavorisation, besoins de main-d'œuvre, etc.).

CONSIDÉRANT le projet du ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS), de regrouper les commissions scolaires de l'Abitibi-Témiscamingue, les faisant passer de cinq à deux dont une regroupant les commissions scolaires de Rouyn-Noranda, Lac-Abitibi et Lac Témiscamingue et l'autre regroupant les commissions scolaires de l'Or-et-des-Bois et Harricana;

- CONSIDÉRANT qu'il n'est plus possible de défendre le modèle de déploiement de cinq commissions scolaires en Abitibi-Témiscamingue, qui a permis un développement notable et équitable de chaque territoire de la région et qui faisait l'unanimité dans la région;
- CONSIDÉRANT que l'éducation est l'enjeu le plus présent dans le *Plan quinquennal de développement de l'Abitibi-Témiscamingue 2014-2019*;
- CONSIDÉRANT le projet actuel du ministre de créer deux commissions scolaires avec des territoires immenses et regroupant des communautés disparates;
- CONSIDÉRANT l'importance de la relation entre la commission scolaire et la communauté comme facteur de réussite des élèves dans une région avec l'un des taux de décrochage les plus élevés au Québec et un taux de diplomation les plus faibles au Québec;
- CONSIDÉRANT que cette relation entre la commission scolaire et la communauté nécessite une proximité, une accessibilité, une communication constante et une bonne connaissance des besoins des élèves jeunes et adultes, des familles, des entreprises, des organismes du territoire;
- CONSIDÉRANT le modèle de déploiement de l'enseignement supérieur en Abitibi-Témiscamingue, et l'importance de compter sur un pôle administratif scolaire pour les interrelations et les interdépendances afin de maintenir ce déploiement de l'enseignement supérieur sur les territoires;
- CONSIDÉRANT que l'Abitibi-Témiscamingue compte trois circonscriptions électorales (soit Abitibi-Est, Abitibi-Ouest ainsi que Rouyn-Noranda/Témiscamingue), qui assurent une représentativité équitable des citoyens et citoyennes de la région auprès du gouvernement du Québec;
- CONSIDÉRANT que les commissions scolaires contribuent au développement socioéconomique et à la vitalité de leur milieu; notamment en prônant une politique d'achat local;
- CONSIDÉRANT que le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport se dit ouvert à d'autres scénarios de fusions advenant un consensus régional;

**Résolution 002-15-CA :**

IL EST PROPOSÉ par M. Pierre Corbeil, appuyé par M. Jaclin Bégin, de demander au ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport de former trois commissions scolaires pour la région de l'Abitibi-Témiscamingue et que le nouveau découpage regroupe les commissions scolaires Rouyn-Noranda et Lac-Témiscamingue, Lac-Abitibi et Harricana et conserve la Commission scolaire de l'Or-et-des-Bois.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

M. Arnaud Warolin quitte la rencontre.

## 9. Réussite éducative

Quelques échanges ont lieu concernant la question de la gouvernance et la réussite éducative en Abitibi-Témiscamingue.

CONSIDÉRANT l'importance de l'enjeu « compétences » du *Plan quinquennal de développement de l'Abitibi-Témiscamingue 2014-2019*, qui a pour exigence de faire de l'Abitibi-Témiscamingue une région à forte valeur ajoutée par l'éducation, la formation et le développement des compétences tout au long de la vie ainsi qu'une région axée sur l'excellence par le renforcement et le rayonnement des capacités de formation, de recherche et d'innovation;

CONSIDÉRANT l'importance, dans cet objectif, de la persévérance scolaire et de la réussite éducative;

CONSIDÉRANT l'importance de maintenir et de soutenir des infrastructures de recherche en enseignement supérieur en Abitibi-Témiscamingue afin de pouvoir poursuivre le développement dans la région de l'éducation et ainsi offrir des modèles inspirants d'innovation pour nos jeunes;

CONSIDÉRANT la concertation régionale, la mobilisation locale sur tous les territoires de l'Abitibi-Témiscamingue, et l'implication du milieu de concert avec le milieu de l'éducation dans les dernières années dans le cadre de l'entente régionale sur la réussite éducative et spécifiquement d'Action réussite, le comité d'action pour la réussite éducative en Abitibi-Témiscamingue;

CONSIDÉRANT l'ampleur des résultats atteints, tant au niveau de la concertation des acteurs locaux que dans la promotion de la persévérance scolaire;

CONSIDÉRANT la responsabilité de la Conférence régionale, et des élus eux-mêmes, dans la poursuite des orientations de développement de l'Abitibi-Témiscamingue, dans la foulée de l'abolition de la Conférence régionale au 31 mars 2015, de maintenir les orientations définies par tous les intervenants de la région, dont les élus et les préfets, dans le *Plan quinquennal de développement de l'Abitibi-Témiscamingue 2014-2019*;

CONSIDÉRANT l'importance révélée dans les dernières années par Action réussite que la réussite éducative ne soit pas la responsabilité seule du milieu de l'éducation;

CONSIDÉRANT les sommes résiduelles dédiées à la réussite éducative, issues de Réunir réussir, de la concertation régionale et de l'implication des partenaires, qui devaient continuer d'être engagées minimalement



d'ici le 30 juin 2015, avec déjà des engagements formels, notamment de la Conférence régionale pour 2015-2016;

CONSIDÉRANT l'appui qui peut être offert par la Table interordres en éducation de l'Abitibi-Témiscamingue afin de soutenir de manière transitoire les travaux d'Action réussite;

**Résolution 003-15-CA :**

IL EST PROPOSÉ par M. Pierre Corbeil, appuyé par M. Bernard Flébus :

- d'assurer la poursuite des activités d'Action réussite et la réalisation de son plan d'action en maintenant l'investissement des sommes prévues jusqu'au 30 juin 2015;
- de poursuivre la réflexion quant au choix d'un fiduciaire pour le dossier de la réussite éducative.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

*M. Bernard Flébus quitte la rencontre.*

*Comme prévu, les membres reviennent au point 4.*

## **4. Mises à pied individuelles, stratégie de communication**

Le directeur général explique l'idée du personnel de mousser ses compétences pour trouver un emploi à travers la mise en circulation d'une affichette. Le personnel se fait souvent dire : « vous ne perdrez pas votre *job*, vous allez être transférés dans un nouvel organisme ». Comme cela ne reflète pas la réalité, les membres de l'équipe souhaitent afficher leur disponibilité sur le marché du travail.

Le document sera révisé pour lancer un message plus positif. Un communiqué de presse sortira demain pour annoncer les mises à pied individuelles. Un report est demandé pour lancer l'affichette, ceci afin de permettre de livrer les messages dans le cadre des consultations touchant le projet de loi n° 28.

## **10. Correspondances**

Ce point n'est pas traité.

## **11. Affaires nouvelles**

Ce point n'est pas traité.

## **12. Levée de la réunion**

Aucune date n'est encore fixée pour une prochaine rencontre.

La réunion est levée à 16 h 40.